

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI

AVOCATS

RAPPORT ANNUEL PACTE MONDIAL 2018

Juillet 2019

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE DE PARDIEU BROCAS MAFFEI	2
2.	RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT	4
3.	SYNTHESE 2019	5
4.	DROITS DE L'HOMME	6
5.	CONDITIONS DE TRAVAIL	7
6.	ENVIRONNEMENT	9
7.	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	11

1. PRESENTATION DE DE PARDIEU BROCAS MAFFEI

Activité	Avocats
Forme Juridique	Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle (A.A.R.P.I.)
Création	1993
Adhésion au Global Compact	2012
Localisation	Paris - France
Effectifs au 31 décembre 2018	Avocats : 150 dont 34 associés Fonctions de support 45 personnes
Chiffre d'affaires	63,7 M€
Pour en savoir plus...	www.de-pardieu.com

Cabinets d'avocats d'affaires français de référence, DE PARDIEU BROCAS MAFFEI offre une **prestation globale**, alliant **complémentarité** entre ses équipes et **forte proximité** avec ses correspondants étrangers.

La réputation du Cabinet résulte à la fois de son **indépendance** et de sa capacité à apporter, dans le cadre d'opérations souvent complexes et de grande envergure, des conseils créatifs et pertinents, adaptés aux attentes de ses clients. Ces valeurs requièrent une **implication totale** des associés. Elles exigent également la mobilisation et la coordination d'équipes spécialisées constituées d'avocats du Cabinet et, si besoin est, des cabinets étrangers avec lesquels ont été établies des **relations privilégiées et de longue date**.

Les clients du Cabinet comptent ainsi parmi les principaux groupes industriels, financiers et de services, investisseurs institutionnels et fonds d'investissement français et étrangers.

Nos équipes sont en mesure d'accompagner les clients du cabinet en France et à l'international dans les **principaux domaines du droit des affaires** :

- ✓ Corporate - M&A
- ✓ Private Equity et Financement LBO
- ✓ Financements
- ✓ Marchés de capitaux et Produits dérivés
- ✓ Réglementation bancaire et financière
- ✓ Financements structurés et Titrisation
- ✓ BFE - Banque Finance Entreprise
- ✓ Droit fiscal
- ✓ Entreprises en difficultés et Restructurations
- ✓ Contentieux des affaires
- ✓ Opérations immobilières et Financements immobiliers
- ✓ Partenariats Publics Privés (PPP)
- ✓ Contrats publics et Secteur public
- ✓ Urbanisme et Aménagement
- ✓ Énergie
- ✓ Activités industrielles régulées
- ✓ Concurrence et Régulation
- ✓ Distribution
- ✓ Propriété Intellectuelle et Contrats commerciaux
- ✓ Droit social

2. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENGAGEMENT

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI soutient les dix principes du PACTE MONDIAL des NATIONS UNIES concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous renouvelons notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et de les intégrer dans la stratégie de notre activité et dans nos modes opératoires.

Ce nouveau rapport annuel constitue une étape supplémentaire vers une plus grande formalisation du suivi des progrès effectués grâce à l'engagement quotidien des équipes de DE PARDIEU BROCAS MAFFEI.



Emmanuel Fatôme
Associé Gérant

3. SYNTHÈSE 2018

3.1 Résultats 2018

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI reconnaît que la préoccupation d'efficacité et de rentabilité, propre à la démarche entrepreneuriale partagée avec ses clients, doit être mise en œuvre en recherchant constamment l'équilibre entre les facteurs financiers et non financiers qui incluent la dimension sociale et environnementale.

L'engagement de DE PARDIEU BROCAS MAFFEI dans ce domaine se traduit par des actions et des initiatives concrètes qui impliquent les avocats et professionnels des fonctions de support, mais aussi les fournisseurs du Cabinet.

En plus des actions déjà mises en œuvre au cours des années précédentes, 2018 aura permis de mener les démarches de progrès suivantes qui couvrent les 4 axes de travail correspondant aux 10 principes promus par le PACTE MONDIAL des NATIONS UNIES:

Actions menées en 2018	Axe correspondant				Action engagée	Action réalisée
	Droits de l'homme	Conditions de travail	Envt.	Lutte contre la corruption		
Suivi des fournisseurs dans le cadre d'une charte des achats responsables	X	X	X		X	
Extension et renforcement du tri sélectif et de la politique de recyclage des déchets			X			X
Achat de papier PFEC			X			X
Mise en place d'un Intranet pour gérer la communication à l'ensemble des membres du Cabinet		X	X			X
Externalisation des serveurs dans deux datacenters		X	X			X
Evaluation RSE menée par ECOVADIS, prestataire indépendant	X	X	X	X		X
Fonds de Dotation permettant de promouvoir l'éducation et l'insertion professionnelle	X	X				X
Mise à jour de la charte éthique du cabinet				X	X	
Développement de la diffusion des procédures du Cabinet en matière de lutte contre le blanchiment (MAJ livret accueil)				X		X
Diffusion régulière des procédures internes du Cabinet en matière de RSE		X	X			X
Taxis (nouveaux engagements contractuels pour l'utilisation de véhicules non polluants)			X			X
Mise en place de la signature électronique des documents, permettant de limiter le nombre d'impressions des contrats			X		X	

3.2 Objectif 2019

En 2019, l'objectif du Cabinet est de continuer à exercer sa vigilance, de mettre en œuvre des actions de progrès dans le domaine environnemental, et de maintenir l'effort de formalisation du suivi initié depuis 2012.

Pour chacun des 4 axes correspondant aux 10 principes du PACTE MONDIAL, sont développés ci-après:

Le rappel des principes

La politique et les objectifs correspondant à ces principes

Les actions mises en œuvre

La mesure des résultats

4. DROITS DE L'HOMME

4.1 Rappel des principes

Principe 1:	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence
Principe 2:	Veiller à ce que leur propre compagnie ne se rende pas complice de violations des droits de l'homme

4.2 Politique et objectifs

De par ses métiers et son périmètre géographique d'intervention, le Cabinet est peu exposé à des violations des droits de l'homme.

Néanmoins, depuis sa création, DE PARDIEU BROCAS MAFFE place l'homme au cœur de sa politique de développement tant en interne que dans sa manière d'exercer son métier.

Ainsi, pour ses achats, le Cabinet privilégie les fournisseurs qui proposent des produits respectueux de l'environnement et fabriquent dans des conditions respectant la dignité humaine.

4.3 Mise en œuvre

- ✓ Intégration du critère du respect des droits de l'homme dans la sélection des fournisseurs
- ✓ Adhésion des fournisseurs à la charte des achats responsables
- ✓ Recrutement et évaluation basés sur des critères de compétence, assurant une non-discrimination entre les membres du cabinet (avocats et personnel)
- ✓ Rémunérations des avocats selon une grille favorisant l'égalité hommes/femmes
- ✓ Adhésion à l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH)

4.4 Mesure des résultats

100% des fournisseurs respectueux des droits de l'homme

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

5.1 Rappel des principes

Principe 3:	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociations collectives
Principe 4:	Eliminer toute forme de travail forcé ou obligatoire
Principe 5:	Abolir de façon effective le travail des enfants
Principe 6:	Eliminer la discrimination

5.2 Politique et objectifs

Le succès du Cabinet s'est bâti sur la qualité du service professionnel que rendent les avocats à leurs clients. Cette qualité ainsi que le sens du service qui caractérisent les collaborateurs du Cabinet ne sont possibles qu'en recrutant les meilleurs avocats, mais surtout en les aidant à continuer de développer leurs compétences dans leurs domaines respectifs.

Cela se traduit par une politique de formation continue et de transmission de connaissances et d'expériences, impliquant tant les associés, via des déjeuners de plateformes, que des analystes extérieurs au travers d'ateliers spécialisés, conférences et analyses ; l'ensemble des membres du Cabinet, avocats et professionnels des fonctions de support, sont encouragés à continuellement actualiser leurs connaissances pour améliorer leurs compétences ; ainsi des formations sont-elles régulièrement organisées et financées par le Cabinet dans ce but.

Par ailleurs :

- ✓ Dans une profession aussi exigeante que celle d'avocat, les conditions de travail constituent une préoccupation de premier ordre tant pour fidéliser les collaborateurs et membres du personnel que pour leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes
- ✓ DE PARDIEU BROCAS MAFFEI est soumis au respect du droit français qui interdit et poursuit toutes formes de travail forcé ou obligatoire, ainsi que tout travail réalisé par des enfants.
- ✓ La liberté d'association et la reconnaissance du droit à la négociation collective sont également étroitement encadrées par le droit social français et constituent une obligation pleinement respectée par notre Cabinet.

5.3 Mise en œuvre

- ✓ Respect des normes pour les installations, tant en termes d'hygiène et de sécurité qu'en termes d'ergonomie des postes de travail et de mise à disposition de matériels adaptés à chaque poste (mobilier, éclairages, etc...)
- ✓ Mise en place d'un site intranet permettant à l'ensemble des avocats et membres du personnel de s'informer sur les dernières actualités du Cabinet
- ✓ Réunions hebdomadaires (Directoire et Secrétaire Générale) et dès que nécessaire pour aborder des questions d'organisation et de gestion courante qui peuvent notamment leur être soumis par les avocats et les fonctions support
- ✓ Procédures de recrutement et d'évaluation garantissant la non-discrimination des collaborateurs / membres du personnel (grille de rémunération tenant compte de l'ancienneté dans la profession quel que soit le sexe)
- ✓ Adhésion à la charte des bonnes pratiques de la collaboration de l'Ordre des avocats de Paris dont DE PARDIEU BROCAS MAFFEI a été l'un des tout premiers adhérents
- ✓ Réaménagement d'un espace de vie pour créer un lieu de détente et de partage pour l'ensemble des membres du cabinet, mise en place d'évènements internes et externes gastronomiques, sportifs ou ludiques pour favoriser la cohésion inter-départements
- ✓ Demande d'adhésion des fournisseurs à la charte des achats responsables du Cabinet qui prévoit le respect dans conditions légales de travail.

5.4 Mesure des résultats

	2018	2017
Effectifs du Cabinet	182	170
Nombre de femmes	105	94
% de femmes dans l'effectif	57.7%	55.3%
Nombre d'avocats	142	137
Nombre de femmes	54	50
% de femmes avocats	38%	36.5%
Nombre d'associés	35	33
Nombre de femmes associés	8	6
% de femmes associés	22.8%	18.2%

Répartition hommes/ femmes des effectifs : 42.3 % - 57.7 %

22.8% des associés sont des femmes

100% des fournisseurs se sont interdits de recourir au travail forcé ou obligatoire, ou au travail des enfants

6. ENVIRONNEMENT

6.1 Rappel des principes

Principe 7:	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
Principe 8:	Prendre des initiatives entant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
Principe 9:	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

6.2 Politique et objectifs

Conscients de l'impact environnemental de toute activité économique, y compris dans les activités de services, les membres de DE PARDIEU BROCAS MAFFEI se sont engagés dans une démarche visant à minimiser concrètement l'impact de leur activité sur l'environnement.

A travers la vigilance exercée et la définition d'actions de progrès, DE PARDIEU BROCAS MAFFEI tend, au quotidien, à contenir son impact environnemental, même s'il peut être considéré comme limité compte tenu de notre taille et de l'implantation géographique de nos activités.

6.3 Mise en œuvre

- ✓ Suivi et analyse trimestriels des consommations d'énergie avec le prestataire de maintenance multi-technique du bâtiment et définition d'actions de progrès, avec la mise en place de consignes automatiques de chauffage et climatisation, un déploiement progressif d'éclairage LED, de minuteries dans les passages, etc...
- ✓ Mise en place d'un site intranet permettant une communication régulière au sein du Cabinet : éco-gestes (papier, électricité, climatisation/ chauffage, ordinateurs), actualités du Cabinet, dématérialisation de documents ou supports limitant les impressions...
- ✓ Externalisation des serveurs du Cabinet chez deux datacenters, diminuant ainsi la consommation d'énergie et l'émission de CO2 inhérents à ces appareils
- ✓ Extension de notre politique de recyclage via des partenaires spécialisés et agréés, ajoutant la récupération des stylos, du verre et des mégots aux produits déjà intégrés dans la politique de recyclage (papier, bouteilles et bouchons plastiques, piles, cartouches d'encre, matériel électronique et informatique).
- ✓ Augmentation du nombre de places de vélos dans notre parking,
- ✓ Installation de deux ruches (favorisant ainsi la biodiversité et la pollinisation).

6.4 **Mesure des résultats**

	2018	2017
Electricité, en KW		
Consommation annuelle totale	686 254	654 258
<i>Par m2</i>	150.33	143.32
Eau, en m3		
Consommation annuelle totale	3 069	2 871
<i>Par m2</i>	0.67	0.63
CPCU (chauffage), en MW.h		
Consommation annuelle totale	635	825
<i>Par m2</i>	0.14	0.18
Consommation Climespace, en m3		
Consommation annuelle totale	59 981	79 376
<i>Par m2</i>	13.14	17.39
DJU, en m3	326	363.9

Alors que le nombre de collaborateurs a progressé de 7%, la politique menée en matière de dépenses énergétiques a permis de limiter les hausses de consommation, voire de baisser certains postes, notamment grâce à la mise en œuvre d'une régulation automatique des ventilo-convecteurs avec un programme jour/nuit.

7. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

7.1 Rappel des principes

Principe 10:	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
--------------	---

7.2 Politique et objectifs

L'entrée en vigueur de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « loi Sapin II » a permis à la France de porter sa législation aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption. Elle a également renforcé le rôle de l'avocat qui peut désormais intervenir en amont pour conseiller son client sur la définition des risques liés à ses métiers, pour construire les codes de bonne conduite pour leur mise en conformité.

Par son **éthique**, les **règles déontologiques** et les principes essentiels propres à la profession d'avocat, sous réserve du respect du principe du secret professionnel, l'ensemble des avocats du Cabinet est concerné et notamment invité à agir activement dans les actions de **lutte contre la corruption** sous toutes ses formes.

7.3 Mise en œuvre

Pour un avocat, la **mise en œuvre** des règles déontologiques et l'application du Règlement Intérieur National (R.I.N) se doit d'être **constante**.

S'agissant en particulier de la lutte contre le blanchiment, les membres du Cabinet peuvent, depuis janvier 2012, s'appuyer sur les recommandations du Conseil National des Barreaux, regroupées dans un guide pratique actualisé au gré des modifications réglementaires.

- ✓ Les avocats sont tenus de formaliser et de mettre en œuvre des procédures internes pour leur permettre de remplir les obligations mises à leur charge par le code monétaire et financier.
- ✓ Le dispositif mis en œuvre au sein du cabinet a été précisé et communiqué à tous en 2012 les membres du Cabinet (Procédure et support de formation) afin de se conformer aux obligations mises à la charge des avocats dans le cadre de la lutte contre le blanchiment. Il est communiqué à chaque nouvel entrant au Cabinet.
- ✓ Fin 2019, DE PARDIEU BROCAS MAFFEI va faire réaliser une cartographie de ses risques, mettre en place des procédures renforcées et les formations adaptées pour sensibiliser tous ses membres sur le sujet.

7.4 Mesure des résultats

Aucune déclaration de soupçon n'a été rendue nécessaire en 2018 (comme en 2017) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment.

